

REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE



N° spécial
Retraite complémentaire
26 Mars 2013

EDITO

Danièle KARNIEWICZ
Secrétaire nationale

Le Comité Directeur Confédéral du 25 mars 2013 a décidé, à l'unanimité des fédérations, de ne pas signer le texte issu des négociations entre partenaires sociaux.

Le projet d'accord proposé à la signature amortit bien sûr quelque peu le déficit prévisionnel des régimes complémentaires à l'horizon 2017, mais il est à la fois non sécurisé et à visée limitée.

Il fait supporter tous les efforts aux actifs et aux retraités en continuant d'abaisser le niveau des retraites !

Il impose un sacrifice supplémentaire aux classes moyennes qui contribuent de plus en plus fortement aux efforts de solidarité !

À visée limitée, ce texte ne résoud en rien les déséquilibres de financement à moyen terme.

Prenons garde de voir remettre en cause nos fondamentaux, en particulier ceux des classes moyennes et de l'encadrement ! Car les mesures mises en œuvre actuellement s'inscrivent dans une logique qui va nous conduire à devoir nous présenter à la boulangerie de quartier .. avec notre avis fiscal !

Si l'on ne résiste pas au virus de la redistribution abusive : ce sera bientôt le prix du pain en fonction des revenus...

LE CADRAGE

Accord du 13 03 13 sur les complémentaires retraites

LES PRINCIPES ?

L'ACCORD COMPORTE DEUX LEVIERS PRINCIPAUX A VISEE CONSERVATOIRE :

- ♦ Une désindexation des pensions de retraite pendant trois ans, avec un effort plus important pour les retraités de l'AGIRC en 2013. L'économie attendue par cette mesure est estimée à 2,3 Mds € à horizon 2017.
- ♦ Une hausse symbolique des cotisations en ARRCO et en AGIRC de + 0,10% annuel sur 2 ans (2014 / 2015). Elle se décline en 0,06 % part employeur et 0,04 % part salariale. La ressource supplémentaire estimée pour cette mesure s'élève à 1,1 Mds € à horizon 2017.

PRINCIPALE MESURE DE TRESORERIE :

L'accord prévoit également la mensualisation du versement des cotisations aux URSSAF (AGIRC et ARRCO). Cette mesure qui produit un effet financier unique de 9,8 Mds € était inévitable même en l'absence d'accord.

IMPACT SUR LE DEFICIT PREVISIONNEL A L'HORIZON 2017 :

Avec cet accord, le déficit prévisionnel de l'AGIRC et de l'ARRCO en 2017 initialement prévu à 8,6 Mds € passe à 5,5 Mds €/an.

MESURES DE MOYEN ET LONG TERME

Mise en place d'un groupe de travail en 2013 et en 2014 pour proposer des évolutions de nature à pérenniser les régimes AGIRC et ARRCO à moyen et long terme.

LES CONSEQUENCES ?

UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT *

1 PENSIONS DE RETRAITE

Hypothèse 1

Retraité cadre avec 1600 € de pension complémentaire nette par mois (total 19 200 €/an) :

- Avril 2013 / Mars 2014 : - 220,80 € soit 18 €/mois
- Avril 2014 / Mars 2015 : - 408,40 € soit 34 €/mois
- Mars 2015 / Décembre 2015 : - 460,10 € soit 38 €/mois

Soit une perte totale d'ici fin 2015 de 1089 € = 5,7 % de la pension AGIRC ARRCO

Hypothèse 2

Retraité non cadre avec 533 € de pension complémentaire nette par mois (total 6 400 €/an) :

- Avril 2013 / Mars 2014 : - 64 € soit 5 €/mois
- Avril 2014 / Mars 2015 : - 129 € soit 10 €/mois
- Mars 2015 / Décembre 2015 : - 148 € soit 16 €/mois

Soit une perte totale d'ici fin 2015 de 341 € = 5,3% de la pension ARRCO d'origine.

2 TAUX DE REMPLACEMENT**

GENERATIONS	Homme	Homme	Homme	Femme	Femme	Femme
	Salaire Moyen net	Taux Rempt 18 3 11	Taux Rempt 13 3 13	Salaire Moyen net	Taux Rempt 18 3 11	Taux Rempt 13 3 13
1955	65 679	57,9 %	57,1 %	45 786	63,3 %	62,6 %
1956	24 951	68,1 %	67,6 %	23 888	66,2 %	65,8 %
1970	91 686	52,7 %	52,3 %	73 817	53,5 %	53,2 %
1971	38 010	58,1 %	57,8 %	39 630	53,9 %	53,7 %

CADRES

NON CADRES

*par rapport à 3 ans de revalorisation compensant l'inflation

**1ère pension de retraite / dernier salaire activité

RAPPEL

Contexte de la situation

RAPPEL

Données démographiques

LES CONSTATS

- Coup de frein sur la croissance de la masse salariale ramenée de 3,4% en 2011 à 2,4% en 2013
- Amélioration de l'espérance de vie après 60 ans : 25 ans en 2011
- Accélération du nombre départs en retraite suite au succès des mesures pour carrières longues

LES CONSEQUENCES

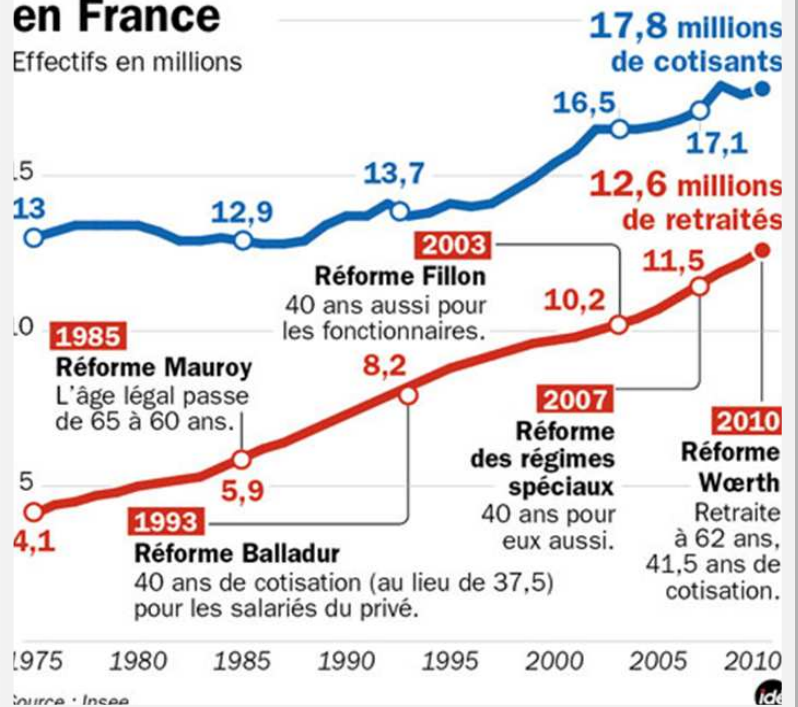
Les régimes de retraite complémentaire sont dans une situation alarmante !

Le déficit pourrait atteindre, pour les deux régimes 8,6 Mds€ pour la seule année 2017.

Sans mesures nouvelles, les réserves financières de l'AGIRC seraient épuisées en 2017 et celles de l'ARRCO en 2020 !

Les retraités et les cotisants en France

Effectifs en millions



NEGOCIATEURS

Au côté de Danièle Karniewicz,
De gauche à droite : Pierre Roger,
Alain Giffard, Claudio Scharager
Gilles Castre, Serge Lavagna

Téléphone : 01 55 30 69 48

Messagerie : mireille.dispot@cfecgc.fr

Numéro réalisé avec la contribution de Gilles CASTRE, Expert technique, secteur protection sociale